



Chambre régionale des comptes
du Limousin

Le Président

Limoges, le 8 juin 2011

Ref : JA/DT/11/N° 294

Objet : - transmission du rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune d'Arnac-Pompadour.

Pièces jointes : - un rapport de 15 pages.

Monsieur le Maire,

Par lettre du 4 mai 2011, j'ai porté à votre connaissance les observations définitives arrêtées par la chambre régionale des comptes sur l'examen de la gestion de la commune d'Arnac-Pompadour à compter de l'exercice 2005 afin de vous permettre, si vous l'estimiez utile, d'apporter une réponse écrite à ces observations, en application des dispositions du code des juridictions financières.

Le délai d'un mois étant écoulé et en l'absence de réponse écrite de votre part, le rapport d'observations définitives vous est à nouveau adressé pour être communiqué au conseil municipal dès sa plus proche réunion. En application des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, il doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour, être joint à la convocation adressée à chacun des membres du conseil et donner lieu à débat.

Ce rapport d'observations définitives est également adressé au préfet et au directeur régional des finances publiques du département de la Corrèze. Après sa communication au conseil municipal, il est communicable de plein droit à toute personne qui en ferait la demande en application de l'article 2 de la loi du 17 juillet 1978. Aussi, je vous remercie de bien vouloir informer le greffe de la date à laquelle cette communication interviendra.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Christian CARCAGNO

Monsieur Jean-Michel REILLIER
Maire d'Arnac-Pompadour
Mairie
42, rue des Ecoles
BP 18
19231 - ARNAC-POMPADOUDR Cédex

**CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
DU LIMOUSIN**

**COMMUNE D'ARNAC-POMPADOUR
(Corrèze)**

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

**EXAMEN DE LA GESTION
(à compter de l'exercice 2005)**

Sommaire	pages
Synthèse des observations	2
Rappel de la procédure	3
1 - Résultats de l'exercice	4 - 5
2 - Recettes de fonctionnement	5 - 7
2.1 - <u>Ressources fiscales</u>	5 - 6
2.2 - <u>Dotations</u>	7
2.3 - <u>Autres produits</u>	7
3 - Charges de fonctionnement	8
3.1 - <u>Charges de personnel</u>	8
3.2 - <u>Charges à caractère général</u>	8
3.3 - <u>Autres charges</u>	8
4 - Charges financières	9
5 - Excédent brut de fonctionnement et autofinancement	9 - 11
6 - Bilans	11 - 12
7 - Investissements	12 - 14
8 - Endettement	14 - 16

SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Malgré une population limitée (1 279 habitants), la commune d'Arnac-Pompadour est, avec la présence des Haras nationaux et d'un village vacances, une commune touristique active qui organise des manifestations équestres importantes (50 000 visiteurs en 2009). En outre, elle bénéficie de plusieurs centaines d'emplois dans les services et surtout l'industrie, grâce à la présence d'un groupe international, ce qui a conduit la collectivité à faire des efforts en matière d'équipements collectifs.

La situation financière de la commune demeure inquiétante en dépit de ressources fiscales élevées. Entre 2005 et 2009, les charges de fonctionnement, notamment les charges de personnel, ont augmenté beaucoup plus que les recettes. Elles sont très supérieures aux moyennes des communes de la même strate de population ; ainsi les intérêts d'emprunts représentent plus du triple de la valeur moyenne en 2009, alors même que cette charge diminue nettement par rapport aux années antérieures.

La capacité d'autofinancement qui correspond à l'excédent de la section de fonctionnement disponible pour contribuer à la couverture des dépenses d'investissement, est positive mais, depuis de nombreuses années, insuffisante pour couvrir le remboursement des annuités d'emprunts en capital. La commune est par suite contrainte à céder une partie de son patrimoine pour couvrir cette charge.

Le conseil municipal a décidé en décembre 2009, une importante opération de rénovation et d'extension de l'école élémentaire pour un montant de 1,1 million d'euros, partiellement financée par des subventions. Par suite, la collectivité va devoir contracter des emprunts supplémentaires pour plusieurs centaines de milliers d'euros.

La capacité de désendettement de la commune est de 10 années en 2009. L'encours de la dette bien qu'en diminution reste particulièrement élevé et atteint 2,3 millions d'euros en 2009, soit par habitant, là aussi, le triple de la moyenne de la strate.

La chambre recommande à la commune de mieux maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de réduire le recours à l'endettement pour financer ses investissements.

**CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
DU LIMOUSIN**

**COMMUNE D'ARNAC-POMPADOUR
(Corrèze)**

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

**EXAMEN DE LA GESTION
(à compter de l'exercice 2005)**

Rappel de la procédure

La chambre a inscrit à son programme l'examen de la gestion de la commune d'Arnac-Pompadour à partir de l'année 2005. Par lettre en date du 26 mai 2010, le président de la chambre en a informé M. Jean-Michel REILLIER, maire en fonction. L'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 13 janvier 2011.

Lors de sa séance du 1^{er} février 2011, la chambre a arrêté ses observations provisoires qui ont été adressées, le 15 février 2011 à M. Jean-Michel REILLIER, ordonnateur en fonction. M. REILLIER a répondu par lettre du 2 avril 2011 enregistrée le 5 avril 2011.

Après avoir entendu le rapporteur et pris connaissance des conclusions du procureur financier, la chambre a arrêté, le 19 avril 2011 le présent rapport d'observations définitives.

Le rapport a été communiqué le 4 mai 2011 à M. Jean-Michel REILLIER, ordonnateur en fonction. Le destinataire disposait d'un délai d'un mois pour faire parvenir à la chambre sa réponse aux observations définitives.

La chambre n'a reçu aucune réponse dans le délai légal d'un mois.

Ce rapport devra être communiqué par le maire à son assemblée délibérante lors de la plus proche réunion suivant sa réception. Il fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour, sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donnera lieu à un débat.

Ce rapport sera, ensuite, communicable à toute personne qui en ferait la demande en application des dispositions de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

La commune d'Arnac-Pompadour comptait 1 384 habitants au recensement de 1999 et 1 279 à celui de 2007 (population totale/INSEE). M Jean-Michel REILLIER maire de la commune depuis 1977, a été réélu en 2008 pour la période 2008/2014.

La commune est atypique par rapport aux communes de la même strate démographique, celle des communes de 500 à 2 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé avec une taxe professionnelle unique (TPU). La commune est classée en commune touristique ; elle bénéficie de l'implantation des Haras nationaux (50 emplois) et d'un village de vacance du « Club Med » (100 emplois). Le SIRE (système d'informations relatif aux équidés qui assure l'identification et l'immatriculation des chevaux) rattaché aux Haras nationaux est implanté sur la commune voisine de Saint-Sornin-Lavolps (90 emplois). En outre, le tissu économique sur le territoire de la commune est important avec le groupe SICAME (société industrielle de construction d'appareillage et matériel électrique) et sa filiale MECATRACTION (environ 550 salariés) et le groupe Notariat services (65 salariés).

Le présent rapport porte sur la situation financière de la commune.

1 - Résultats de l'exercice

Au cours de la période examinée, les charges de fonctionnement ont augmenté de 8,4 % alors que les recettes de fonctionnement progressaient seulement de 1,9 %, évolution qui engendre mécaniquement une dégradation de l'excédent brut de fonctionnement (EBF) et des résultats d'exploitation, comme le montre le tableau n° 1 ci après qui retrace les principales données concernant le fonctionnement de la commune exprimées en milliers d'euros (K€).

Tableau 1 : Résultats de fonctionnement

en K€		2005	2006	2007	2008	2009	évol.09/05
c/70	Produits des services et du domaine	17	19	15	18	17	0,0 %
c/73	Impôts et taxes	1 032	1 040	1 039	1 060	1 076	4,3 %
c/74	Dotations, subventions et participations	223	237	244	249	244	9,4 %
c/75	Autres produits de gestion courante	155	143	159	85	94	- 39,4 %
"013"	Atténuation de charges	19	5	43	43	44	131,6 %
Recettes de fonctionnement		1 447	1 445	1 502	1 455	1 475	1,9 %
"011"	Charges à caractère général	350	372	379	424	398	13,7 %
"012"	Charges de personnel	535	550	573	576	613	14,6 %
c/65	Autres charges de gestion courante	185	158	150	149	149	- 19,5 %
Charges de fonctionnement		1 070	1 080	1 102	1 149	1 160	8,4 %
Excédent brut de fonctionnement		377	365	401	306	314	- 15,4 %
c/68	Dotation aux amortissements	0	0	0	0	0	
Résultat d'exploitation		377	365	401	306	314	- 16,7 %
c/76	Produits financiers	0	0	0	0	0	
c/66	Charges financières	113	107	191	115	98	- 13,3 %
Résultat courant		264	258	210	191	215	- 18,6 %
c/72	Travaux en régie	0	0	0	9	5	
c/77	Produits exceptionnels	37	31	12	39	73	97,3 %
c/67	Charges exceptionnelles	37	30	11	40	61	64,9
Résultat de l'exercice		264	259	210	198	233	- 11,7 %

Source : comptes de gestion

Dans sa réponse aux observations provisoires, l'ordonnateur fait état d'un résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 de 453 K€ qui est « *le meilleur depuis de nombreuses années* ». Le résultat de l'exercice 2010 s'élève en réalité à 266 K€, comparable au résultat de 2005 (264 K€) ; cependant, avec l'excédent reporté de 2009 (321 K€) diminué de la part affectée à l'investissement (133 K€), le résultat de clôture est de 453 K€

Les recettes et les charges calculées en € par habitant par la direction générale des finances publiques (DGFIP), sont très supérieures aux moyennes de la strate de référence (cf. tableau n°2). Ces écarts à la moyenne sont assez largement liés aux caractéristiques atypiques de la commune, mentionnées ci-dessus. Toutefois, ils tendent à se creuser. Ainsi la différence à la valeur moyenne des recettes par habitant passe de 59,0 % en 2005 à 61,9 % en 2009 ; la différence en matière de charges est encore plus importante, avec 65,0 % en 2005 et 71,6 % en 2009.

Tableau 2 : Recettes et charges en euros par habitant

€		2005	2006	2007	2008	2009
Recettes	Commune	1 059	1 063	1 062	1 054	1 148
	Moyenne	666	689	705	722	709
Charges	Commune	868	876	911	911	971
	Moyenne	526	541	557	575	566

Source : DGFIP

2 - Recettes de fonctionnement

2.1 - Ressources fiscales

La principale ressource est constituée par les impôts et taxes (qui représentent 72,9 % des recettes de fonctionnement en 2009), lesquels ont augmenté de 4,3 % durant la période considérée. La mise en place de la TPU a entraîné le transfert de la taxe professionnelle à la communauté de commune à partir de 2003.

Les ressources fiscales sont elles-mêmes constituées par les contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières) et par l'attribution de compensation de la mise en place de la TPU au profit de la communauté de communes (cf. tableau n° 3).

Tableau 3 : Ressources fiscales

K€	2005	2006	2007	2008	2009
Contributions directes	356	362	392	413	429
Attribution de compensation	662	661	629	629	629

Le montant de l'attribution de compensation a diminué en 2006 et 2007 suite au transfert de la piscine à la communauté de communes. Elle représente 64,1 % des ressources du c/73 "Impôts et taxes" en 2005 et 58,5 % en 2009. Il s'agit

là d'une recette quasiment fixe pour la commune à l'inverse des impôts directs locaux pour lesquels elle vote les taux d'imposition et les produits attendus.

Le détail de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), avec mention des taux moyens nationaux de la strate, est indiqué dans le tableau n° 4.

Tableau 4 : Taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés bâties

		2005	2006	2007	2008	2009
TH	Bases (K€)	1 318	1 401	1 417	1 468	1 527
	Taux	9,71 %	9,71 %	9,90 %	10,20 %	10,35 %
	Taux moyen	10,90 %	10,96 %	11,00 %	11,07 %	11,18 %
	Produit voté (K€)	128	136	140	150	158
TFB	Bases (K€)	1 127	1 168	1 262	1 292	1 335
	Taux	17,61 %	17,61 %	17,96 %	18,50 %	18,78 %
	Taux moyen	15,05 %	15,20 %	15,31 %	15,42 %	15,62 %
	Produit voté (K€)	198	206	227	239	251

Source : DGFIP et comptes administratifs

La commune a maintenu en 2006 les taux de 2005, mais les taux augmentent ensuite chaque année de l'ordre de 2 à 3 %. Entre 2005 et 2009, les taux ont connu une croissance de 6,6 % pour la TH et la TFB, les bases de 15,9 % pour la TH et 18,5 % pour la TFB. Les produits des contributions directes ont globalement augmenté de 20,5 % durant la même période.

Les taux de fiscalité pratiqués par la commune sont inférieurs aux taux moyens nationaux pour la TH, mais ils sont supérieurs pour les taxes foncières. En revanche, les taux de la commune restent en deçà des taux moyens départementaux, comme le montre le tableau n° 5.

Tableau 5 : Comparaison des taux

Taux 2009 en %	Taux commune	Taux moyens départementaux.	Taux plafond départementaux.	Taux moyens nationaux
Taxe d'habitation	10,35	11,05	27,63	11,18
Taxe foncière	18,78	22,37	55,93	15,62
TFPNB	71,36	82,45	206,13	45,47

Source : DGFIP et comptes administratifs

Le produit des impôts locaux, calculé en euro par habitant, est très nettement supérieur aux valeurs moyennes de la strate, notamment pour la TFB, ce qui s'expliquerait par l'importance du parc immobilier comprenant de nombreuses résidences secondaires (cf. tableau n° 6).

Tableau 6 : Comparaison du produit des impôts locaux par habitant

	€	2005	2006	2007	2008	2009
TH	Commune	95	98	103	108	118
	Moyenne strate	89	94	98	102	103
TFB	Commune	143	149	164	173	191
	Moyenne strate	101	105	110	115	116

Source : DGFIP

2.2 - Dotations

La deuxième ressource par importance pour la commune est constituée par les dotations, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF). Les montants du c/74 "Dotations et participations" et du c/7411 "Dotation forfaitaire" de la DGF en milliers d'euros, évoluent comme au tableau n°7.

Tableau 7 : Dotations et participations

K€	2005	2006	2007	2008	2009
c/74	223	237	244	249	244
c/7411 DGF	158	161	163	166	160

Source : comptes administratifs

La dotation forfaitaire diminue nettement en 2009 par rapport à l'année précédente et représente 65,6 % des ressources du c/74 cette année là, contre 70,8 % en 2005. Cette diminution serait la conséquence de la destruction en 2010 d'un immeuble HLM de 20 appartements qui avait commencé à être vidé en 2007 (les familles étant relogées ailleurs) et de son incidence sur les chiffres du recensement.

Les produits de la DGF sont, exprimés en € par habitant, nettement inférieurs aux moyennes de la strate.

Tableau 8 : Comparaison des produits DGF par habitant

		2005	2006	2007	2008	2009
€	Commune	127	134	139	143	144
	Moyenne strate	165	169	172	176	174
% des produits	Commune	11,98	12,59	13,09	13,56	12,52
	Moyenne strate	24,81	24,50	24,45	24,38	24,60

Source : DGFIP

La DGF représente en moyenne environ un quart des ressources des communes de la strate, mais seulement de l'ordre de un huitième pour la commune d'Arnac-Pompadour, ce qui s'explique pour partie par l'importance des ressources fiscales qui accroissent d'autant le total des produits de la commune.

2.3 - Autres produits

Les autres produits de gestion courante accusent un recul important. Ils sont constitués par des produits divers (31 K€ en 2009 comme en 2005), par les revenus des immeubles (gîtes et location de la salle polyvalente pour 80 K€ en 2005, 63 K€ en 2009) et par des excédents des budgets annexes à caractère administratif (44 K€ en 2005, 71 K€ en 2007, aucun excédent à partir de 2008).

La taxe de séjour prévue aux articles L.2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) pour les communes touristiques a été instaurée au profit de la communauté de communes ; elle n'est donc pas perçue par la commune.

3 - Charges de fonctionnement

3.1 - Charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent le premier poste et celui qui augmente le plus fortement durant la période examinée. Le chapitre 012, qui accuse une croissance de 14,6 % entre 2005 et 2009, représente 50 % des charges de fonctionnement en 2005 et 52,8 % en 2009.

Selon les données de la DGFIP (qui prend en compte les reversements de charges de personnel effectués, notamment par la Sécurité sociale), les charges de personnel apparaissent comme étant nettement supérieures aux moyennes de la strate calculées en € par habitant, ainsi qu'au pourcentage moyen des charges, comme précisé au tableau n° 9.

Tableau 9 : Charges de personnel

	2005	2006	2007	2008	2009
Personnel (en K€)	516	545	529	533	569
€par habitant	373	394	383	385	433
<i>Moyenne strate</i>	209	217	226	234	231
% des charges	42,9	45,0	42,0	42,2	44,6
<i>Moyenne strate (%)</i>	39,7	40,1	40,7	40,8	40,9

Source : DGFIP

En euros par habitant, les charges de personnel excèdent la moyenne de 78,5 % en 2005 et de 87,4 % en 2009. En pourcentage de charges, elles sont là aussi supérieures à la moyenne de 1,3 point en 2007 à 4,8 points en 2006.

Les effectifs sont stables, avec 16 agents à temps plein (tous de catégorie C) jusqu'en 2008, et 15 agents au 31 décembre 2009, l'effectif pourvu correspondant à l'effectif budgétaire. Certains agents sont à temps non complet.

Quelques agents sont ponctuellement mis à disposition par la communauté de communes et donnent alors lieu à remboursement.

3.2 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général ont augmenté de 13,7 % passant de 350 K€ à 398 K€

3.3 - Autres charges

En revanche, les « autres charges de gestion courante » ont diminué de 19,5 % passant de 185 K€ à 149 K€. Il est observé que les indemnités des élus sont passées de 44 K€ en 2005 à 38 K€ en 2009, que les contributions aux organismes de regroupement sont passées de 55 K€ à 12 K€ et que les subventions versées aux associations ont légèrement baissé de 25 à 22 K€, alors que les subventions à la caisse des écoles et au CCAS passaient de 31 à 41 K€

4 - Charges financières

Les charges financières ont diminué de 13,3 %, de 113 K€ en 2005 à 98 K€ en 2009, après un pic à 191 K€ en 2007, dont 90 K€ de charges au c/668 "Autres charges financières" qui enregistre notamment les pénalités de réaménagement de la dette (cf. tableau n° 10).

Tableau 10 : Charges financières

	2005	2006	2007	2008	2009
Charges financières (K€)	113	107	191	115	98
€par habitant	82	78	138	83	75
<i>Moyenne strate</i>	24	24	25	26	24
% des charges	9,4	8,9	15,1	9,2	7,7
<i>Moyenne strate (%)</i>	4,6	4,4	4,5	4,6	4,3

En € par habitant les charges diminuent, mais avec 75 € en 2009 représentent encore plus du triple de la moyenne de la strate, état de fait lié au niveau élevé d'endettement de la commune.

La proportion des charges financières dans les charges de fonctionnement diminue de 9,4 % en 2005 à 7,7 % en 2009, mais reste très supérieure à la moyenne de la strate (4,3 %).

5 - Excédent brut de fonctionnement et autofinancement

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) indique l'excédent des recettes sur les charges de fonctionnement disponible dégagé par la collectivité dans sa gestion. Il diminue en valeur de 57 K€ (- 15,1 %) entre 2005 et 2009 ; toutefois, déterminé en € par habitant, il se situe nettement au dessus de la moyenne de la strate (de 45,5 % en 2009).

Tableau 11 : Excédent brut de fonctionnement

	2005	2006	2007	2008	2009
EBF (en K€)	377	366	400	315	320
€par habitant	272	264	289	227	243
<i>Moyenne strate</i>	161	171	173	172	167
% des produits	25,7	24,9	27,2	21,6	21,2
<i>Moyenne strate (%)</i>	24,2	24,8	24,6	23,8	23,2

Source : DGFIP

Nota : les montants d'EBF au tableau n° 11 intègrent les montants de travaux en régie (c/72) respectivement pour 9 et 5 K€ en 2008 et 2009, ce qui n'est pas le cas dans le tableau n° 1 de résultats de l'exercice.

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'excédent disponible pour contribuer à la couverture des dépenses d'investissement. La CAF brute est calculée avant le remboursement du capital des emprunts. La CAF suit l'évolution de l'EBF et diminue de 31 K€ (- 11,7 %) entre 2005 et 2009, tout en restant supérieure à la moyenne de la strate en € par habitant (+ 21,1 % en 2009). De fait, elle correspond aux résultats de l'exercice.

Tableau 12 : Capacité d'autofinancement

	2005	2006	2007	2008	2009
CAF brute (en K€)	264	259	210	198	233
€par habitant	191	187	152	143	178
<i>Moyenne strate</i>	<i>142</i>	<i>151</i>	<i>152</i>	<i>151</i>	<i>147</i>
% des produits	18,0	17,6	14,3	13,6	15,5
<i>Moyenne strate (%)</i>	<i>21,3</i>	<i>21,9</i>	<i>21,5</i>	<i>20,9</i>	<i>20,8</i>

Source : DGFIP

L'évolution de la CAF nette des remboursements de l'annuité d'emprunts en capital est préoccupante pour la période 2005/2009 (cf. tableau n° 13). Si la CAF brute recule de 11,7 % entre 2005 et 2009, le montant de l'annuité en capital diminue de 27,4 %. Par suite, malgré cette amélioration relative, la CAF nette qui était négative de 197 K€ en 2005, reste négative de 101 K€ en 2009. Le tableau n°13 comporte également, à titre de comparaison, les montants de la CAF nette par habitant et le pourcentage de ladite CAF nette par rapport aux produits de fonctionnement.

Tableau 13 : Autofinancement net

K€	2005	2006	2007	2008	2009
CAF brute	264	259	210	198	233
Annuité en capital	460	385	365	255	335
CAF nette	- 197	- 126	- 155	- 57	- 101
€par habitant	- 142	- 91	- 112	- 41	- 77
<i>Moyenne strate (€/hab)</i>	<i>73</i>	<i>84</i>	<i>87</i>	<i>84</i>	<i>84</i>
% des produits	- 13,4	- 8,6	- 10,5	- 3,9	- 6,7
<i>Moyenne strate (%)</i>	<i>11,0</i>	<i>12,1</i>	<i>12,3</i>	<i>11,7</i>	<i>11,8</i>

Source : DGFIP

Dans son précédent rapport en date du 16 mai 2006, la chambre avait pourtant observé que : *“sur la période 2001/2004, sa capacité d'autofinancement nette, soit la capacité d'investissement de la commune une fois remboursée l'annuité d'emprunt, demeure presque constamment négative (3 €/h en 2004, - 96 €/h en 2003, - 15 €/h en 2002, - 110 €/h en 2001), ce qui représente un indicateur de risque élevé dans la gestion d'une collectivité”*.

En fait cette situation est très ancienne, la CAF nette (appelée aussi marge d'autofinancement courant) étant systématiquement et significativement négative depuis 1992.

En d'autres termes, la CAF brute bien que positive sur toute la période, ne permet pas de couvrir l'annuité en capital des emprunts.

Il est vrai que divers prêts relais (sur deux ans) dans l'attente du reversement du fonds de compensation pour la taxe à la valeur ajoutée (FCTVA) ou de subventions du fonds européen de développement régional (FEDER) sont régulièrement contractés par la commune. Ces emprunts figurent au c/164 “Emprunts auprès des établissements de crédit” et le remboursement in fine de la totalité de l'emprunt est intégré dans les montants de l'annuité en capital mentionnés dans le tableau ci-dessus ; les remboursements en capital à ce titre s'élèvent selon la commune à 106 K€ en 2005, 46 K€ en 2006, 122 K€ en 2007 et 60 K€ en 2009.

Par ailleurs, la commune dispose des montants de plus values dégagées par des cessions d'éléments du patrimoine (terrains) pour des montants respectivement de 37 K€ en 2005, 31 K€ en 2006, 12 K€ en 2007, 39 K€ en 2008 et 73 K€ en 2009, montants qui figurent en produits exceptionnels au tableau de comptes de résultats et font l'objet d'un transfert en section d'investissement. Ces produits constituent effectivement des ressources disponibles pour le remboursement d'une fraction de l'annuité en capital.

Les montants d'annuité en capital à couvrir par la CAF serait ainsi à diminuer du montant des plus values et des emprunts relais, à savoir : 143 K€ en 2005, 77 K€ en 2006, 134 K€ en 2007, 39 K€ en 2008 et 133 K€ en 2009. Le tableau n° 14 récapitule les montants de la CAF brute, de l'annuité en capital, de la partie à déduire de cette dernière correspondant aux plus values et emprunts relais remboursés au cours de l'exercice, pour calculer une annuité en capital résiduelle et, par différence avec la CAF brute, une CAF nette résiduelle.

Tableau 14 : CAF nette résiduelle

K€	2005	2006	2007	2008	2009
CAF brute	264	259	210	198	233
Annuité en capital	460	385	365	255	335
<i>à déduire</i>	<i>143</i>	<i>77</i>	<i>134</i>	<i>39</i>	<i>133</i>
Annuité résiduelle	317	308	231	216	201
CAF nette résiduelle	- 53	- 49	- 21	- 18	32

L'insuffisance de CAF pour couvrir les annuités d'emprunts en capital diminue chaque année. La CAF nette résiduelle représente 11,5 % des dites annuités en 2005 et 7,1 % en 2008 ; elle devient positive en 2009. La situation financière de la commune tend donc à s'améliorer un peu au cours de la période examinée.

Il n'en reste pas moins que la CAF est structurellement trop faible.

6 - Bilans

L'évolution des bilans est retracée dans le tableau n° 15.

Le fonds de roulement (FR) est très faible entre 2006 et 2008 ; il est négatif en 2007 et voisin de zéro en 2008, ce qui implique que les ressources durables sont insuffisantes au regard des immobilisations réalisées, mais se rétablit en 2009. Rapporté aux charges de fonctionnement, le FR en représente 64 jours en 2005, 20 jours en 2006, - 20 jours en 2007, 2 jours en 2008 et 75 jours en 2009.

La trésorerie est négative en 2006, 2007 et 2008. La commune a recours systématiquement à une ligne de trésorerie qui seule lui permet d'avoir des disponibilités suffisantes durant toute la période examinée. La situation s'améliore toutefois en 2009. De façon générale, la nette diminution du besoin en fonds de roulement entraîne mécaniquement une augmentation de la trésorerie.

Tableau 15 : Bilan

(K€)	2005	2006	2007	2008	2009	
Apports	1 770	1 770	1 782	1 535	1 576	- 12,3 %
Réserves	3 071	3 368	3 655	3 815	4 039	24,0 %
Report à nouveau	117	84	63	114	87	- 34,5 %
Résultat de l'exercice	264	261	210	198	234	- 12,8 %
Subventions d'investissement non transférables	1 344	1 457	1 116	1 338	1 557	13,7 %
Subventions d'investissement transférables	0	0	0	0	0	
Fonds globalisés	792	912	1 053	1 129	1 275	37,9 %
Différence sur réalisations	21	21	30	64	83	74,7 %
Ressources propres (A)	7 379	7 873	7 909	8 193	8 851	16,6 %
Emprunts à plus d'un an	2 591	2 492	2 283	2 371	2 304	- 12,5 %
Ressources durables (B)	9 970	10 365	10 192	10 564	11 155	10,6 %
Immobilisations incorporelles	66	66	0	11	17	- 288,2 %
Immobilisations corporelles	9 645	10 170	10 183	10 543	10 892	11,4 %
Autres immobilisations financières	70	70	70	3	3	- 2233,3 %
Actif immobilisé (C)	9 781	10 306	10 253	10 557	10 912	10,4 %
Fonds de roulement (D = B - C)	189	59	-61	7	243	22,2 %
Stocks et en cours	0	0	0	0	0	
Créances d'exploitation	98	6	5	4	66	- 48,5 %
Créances diverses	45	231	75	42	0	
Comptes de régularisation	8	0	0	0	0	
Actif d'exploitation (E)	151	237	80	46	66	- 128,8 %
Dettes fournisseurs	26	24	0	0	0	
Dettes diverses	0	0	7	2	0	
Comptes d'attente et de régularisation	0	0	0	0	0	
Dettes d'exploitation (F)	26	24	7	2	0	
Besoin en fonds de roulement (G = E - F)	125	213	73	44	66	- 89,4 %
Trésorerie (FR - BFR)	64	- 154	- 134	- 37	177	63,8 %
Lignes de crédit de trésorerie (c/51931)	140	240	240	220	80	
Disponibilités	204	86	106	183	257	20,6 %

Source : comptes de gestion

La ligne de trésorerie est en principe destinée à faire face à un besoin ponctuel. En l'espèce, l'usage systématique et permanent de cette facilité de trésorerie est la conséquence de l'insuffisance de trésorerie dégagée par le fonctionnement normal de la collectivité.

Le coût de cette ligne de trésorerie s'est élevé à 30 K€ pour la période 2005/2009 soit en moyenne une charge de l'ordre de 6 000 € par an.

7 - Investissements

La comparaison des crédits ouverts (budget primitif, décisions modificatives et restes à réaliser de l'année antérieure) et des titres et mandats émis en matière de recettes et dépenses d'équipement (hors recettes et dépenses financières) montre des taux de réalisation anormalement faibles (de l'ordre de 52 à 57 % en recettes et de 48 à 68 % en dépenses). La commune pratique ainsi une politique d'affichage et elle est contrainte à reporter une fraction significative de ces opérations ; les restes à réaliser sont importants, en 2009, ils représentent 77,5 % du total des dépenses d'équipement.

Tableau 16 : Taux de réalisation

	K€	2005	2006	2007	2008	2009
Recettes	Crédits ouverts	1 953	780	805	671	1 778
	Titres émis	1 068	431	420	386	486
	Réalisation (%)	54,7	55,3	52,2	57,5	27,3
Dépenses	Crédits ouverts	1 907	838	871	551	1 750
	Mandats émis	908	555	591	371	374
	Réalisation (%)	47,6	66,2	67,9	67,3	21,4

Source : comptes administratifs

La situation en 2009 est marquée par l'inscription d'une opération importante de rénovation et d'extension de l'école élémentaire pour un montant de 1 100 K€ objet d'une décision modificative en date du 4 décembre 2009. Aucune dépense n'étant intervenue en 2009 à ce titre, l'opération est inscrite intégralement en restes à réaliser au budget 2010. Si l'on neutralise cette opération, les taux de réalisation s'élèvent alors à 71,7 % en recettes et 57,5 % en dépenses, ce qui reste toutefois trop faible comme pour le reste de la période examinée.

La chambre invite la commune à une plus grande rigueur dans l'élaboration de son budget, la sincérité de l'évaluation des recettes et dépenses étant une condition de l'équilibre réel (article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales) qui lui-même constitue une condition de la légalité des délibérations budgétaires (CE 16 mars 2001 n° 160257 Commune de Rennes-les-Bains).

Les dépenses d'équipement sont divisées par 2,4 entre 2005 et 2009 (cf. tableau n° 17). En €par habitant, elles représentent plus du double de la moyenne en 2005 pour passer en dessous en 2008 et 2009, mais cette tendance pourrait s'inverser à partir de 2011 avec les travaux de l'école élémentaire.

Tableau 17 : Dépenses d'équipement

K€	2005	2006	2007	2008	2009
Dépenses d'équipement	908	555	591	371	379
€par habitant	656	401	427	268	289
Moyenne strate (€/hab)	308	321	353	327	316
% des emplois	66,3	59,0	61,8	59,3	51,9
Moyenne strate (%)	68,3	78,1	80,4	78,9	78,7

Source : DGFIP

Le ratio des dépenses d'équipement rapportées au total des emplois d'investissement est inférieur à la moyenne (de 2 points en 2005), mais surtout tend à diminuer à l'inverse de la moyenne qui tend à augmenter, l'écart étant de près de 27 points en 2009. Cette évolution s'explique par le poids croissant des charges de remboursement des emprunts en capital dans les dépenses d'équipement.

Les principales opérations d'équipement réalisées sont la maison de l'enfance (595 K€ en 2005), la réfection de l'école maternelle (141 K€ en 2005), le plan d'aménagement du bourg (PAB : 134 K€ en 2006), la rénovation de la chapelle Saint Blaise (517 K€ de dépenses en 2006, 2007 et 2008), la réfection du gymnase (142 K€ en 2007) et des travaux de voirie, éclairage public, etc.

Les recettes d'équipement sont constituées essentiellement par des subventions (cf. tableau n° 18) et par l'emprunt (cf. tableau n° 19).

Tableau 18 : Subventions

	2005	2006	2007	2008	2009
Subventions (en K€)	508	114	60	223	219
€par habitant	367	82	43	161	166
<i>Moyenne strate (€/hab)</i>	87	89	89	89	84

Source : DGFIP

L'évolution des subventions reçues est erratique, mais ces dernières représentent le double de la moyenne en 2008 et 2009.

Tableau 19 : Emprunts

	2005	2006	2007	2008	2009
Emprunts (en K€)	560	287	360	163	268
€par habitant	405	207	260	118	204
<i>Moyenne strate (€/hab)</i>	90	95	98	84	73

Source : DGFIP

Le niveau des emprunts réalisés chaque année situe la commune d'Arnac-Pompadour très au-delà de la moyenne de la strate. Or, comme indiqué précédemment, la CAF ne permet pas de couvrir le remboursement de l'annuité en capital, ce qui aurait dû amener la commune à maîtriser ses dépenses de fonctionnement pour augmenter la CAF.

8 - Endettement

L'encours des emprunts se situe à un niveau particulièrement élevé bien qu'il diminue de 12,5 % en passant de 2 591 K€ en 2005 à 2 304 K€ en 2009. Le stock de la dette calculée en €par habitant représente encore le triple de la moyenne de la strate en 2009, avec une valeur de 1 754 €par habitant.

Tableau 20 : Encours de la dette

	2005	2006	2007	2008	2009
Encours au 31/12 (en K€)	2 591	2 492	2 282	2 371	2 304
€par habitant	1 872	1 801	1 649	1 713	1 754
<i>Moyenne strate</i>	541	559	588	597	578
% des produits	176,8	169,4	155,2	162,5	152,7
<i>Moyenne strate (%)</i>	81,2	81,1	83,5	82,7	81,5

Source : DGFIP

Le tableau n° 21 récapitule par année les montants de l'encours et des annuités (capital et intérêts).

Tableau 21 : Encours et annuités

	2005	2006	2007	2008	2009
Encours de la dette	2 591	2 492	2 282	2 371	2 304
Annuité en capital c/16	460	385	365	255	335
Intérêts c/6611	111	102	101	105	94

Source : comptes de gestion

En 2010, l'encours de la dette revient à 2 229 K€ l'annuité en capital à 275 K€ et les intérêts à 82 K€, selon le compte de gestion.

En réponse aux observations provisoires, l'ordonnateur a joint un histogramme retraçant l'évolution prévisible de l'état de la dette jusqu'en 2029, qui selon lui permettrait de conclure à une "baisse des annuités dès 2012 et surtout des années suivantes". La chambre observe toutefois que ce document n'inclut pas les "emprunts conséquents" destinés à financer les "futurs gros investissements comme l'école" et que dès lors, la commune n'est pas fondée à soutenir qu'une baisse des annuités ou une baisse de l'endettement est prévisible dans les années à venir.

Le remboursement des emprunts (annuité en capital) a diminué de 27,2 % entre 2005 et 2009 passant de 460 K€ à 335 K€. En 2009, cette annuité en capital représente près de la moitié (45,8 %) des charges d'investissement, contre un sixième (15,8 %) en moyenne de la strate. En 2005, le ratio était de 33,6 % pour la commune et de 15,1 % en moyenne ; il tend donc plutôt à se dégrader. Le remboursement des emprunts représente une charge proportionnellement nettement plus importante pour la commune d'Arnac-Pompadour et par suite les dépenses d'équipement ne représentent que 51,9 % contre 78,7 % pour la moyenne de la strate.

Le tableau n° 22 montre que si la commune consacrait au remboursement du capital de sa dette la totalité de son épargne brute, il lui faudrait 12 ans en 2008 et 10 ans en 2009. Ce ratio est un indicateur du degré de solvabilité d'une collectivité et il est généralement admis qu'à partir d'une dizaine d'années, ce qui est le cas de 2005 à 2009, elle se situe dans une zone dangereuse à surveiller.

Tableau 22 : capacité de désendettement

	2005	2006	2007	2008	2009
Encours de la dette	2 591	2 492	2 282	2 371	2 304
CAF brute	264	259	210	198	233
Nombre d'années	9,8	9,6	10,9	12,0	9,9

La situation s'améliore légèrement en 2010, la durée de désendettement passant à 8,4 ans pour un encours de 2 229 K€ et une CAF brute de 266 K€

Au 31 décembre 2009, les emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat (de 3,13 % à 5,8 %) sont au nombre de 19 pour un total de 1 528 K€ (66,6 % de l'encours) et les emprunts à taux indexé sont au nombre de trois pour un total de 769 K€ (33,4 % de l'encours). La commune, suite au réaménagement de quatre emprunts, avait en effet contracté un emprunt de 609 K€ en 2005 d'une durée de 18 ans avec une 1^{ère} phase de cinq ans (EURIBOR¹ 12 mois postfixé + 0,2 %) et une 2^{ème} phase (EURIBOR 12 mois préfixé + 0,2 %). Elle avait également contracté un

¹ EURIBOR : "Euro interbank offered rate" taux interbancaire en euro.

emprunt de 254 milliers de francs suisse (CHF) en 2002 remboursable sur 15 ans avec une 1^{ère} phase de quatre ans au taux fixe de 3,54 % et une 2^{ème} phase au taux LIBOR² CHF 3, 6 ou 12 mois plus une marge de 0,3 % ; le capital restant dû s'élève à 82 K€ au 31 décembre 2009 pour un emprunt initial de 119 K€

En tout état de cause, le problème essentiel pour la commune reste celui de l'encours très élevé de la dette plus que celui d'éventuels risques sur une partie des emprunts.

Délibéré par la chambre le 19 avril 2011

Le président

Christian CARCAGNO

² LIBOR : "London interbank offered rate" taux interbancaire offert à Londres